

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

N° : 24-004 - JDC

Demande de subventions

Demande de subventions DETR – Vidéoprotection

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 € par organisme et par opération, l'attribution de subventions,

Considérant que :

- La commune de Pamiers souhaite engager des travaux d'amélioration et d'extension du système de vidéoprotection de voie publique.
- La commune de Pamiers a missionné la société LMIngénierie, en tant que maître d'œuvre pour conduire les travaux.
- Le projet répond aux conditions fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

La ville de Pamiers sollicite les partenaires financeurs sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Objet	Prestataire	Montant	Partenaire	Montant	Taux
			Etat FIPD 2023	70 570,00	24%
			Etat FIPD 2024	10 000,00	3%
MOE	LMIngénierie	12 300,00	Etat DETR 2024	20 000,00	7%
Travaux	INEO INFRACOM	282 264,36			0%
					0%
			Ville	193 994,36	66%
Total		294 564,36	Total	294 564,36	100%

DECIDE :

Article 1 : De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : De solliciter des subventions auprès de l'Etat :

- DETR : année 2024 pour un montant de 20 000€
- FIPD : année 2023 pour un montant de 10 000€ (notifié)
- FIPD : année 2024 pour un montant de 70 570€

Article 3 : D'autoriser le Maire à intervenir dans la signature de tous documents nécessaires à la présente.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après affichage le **2 1 FEV. 2024** ou après notification le

Pour extrait conforme
 Fait en l'Hôtel de Ville, le 08 février 2024
 Le Maire
 Frédérique THIENNOT